





U : zone urbaine

Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques

Abri pyrénéenChangement de destination

Ntc : camping en zone naturelle

Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)

Eléments de paysage

Secteur de diversité commerciale à protéger

Prescriptions

Espace Boisé Classé

Emplacement Réservé

Eléments patrimoniaux recensés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme

A titre informatif

Exploitation agricole: élevage

Bâtiment classé monument historique

Périmètre de protection patrimoniale soumis à ABF

Périmètre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

de l'environnement (ICPE)

NB : Sur ces plans ne figurent pas les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques qui relèvent des Servitudes d'Utilité Publique et peuvent rendre certains terrains inconstructibles

Vallées
Aure &
Louron
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Sarrancolin Est

PLAN LOCAL

D'URBANISME intercommunal

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du PLUi valant SCoT du 07 janvier 2020

Echelle: 1:8121

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Aure Louron Mission: PLUi de la Communauté de communes Aure Louron Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2019 : Institut National de l'Information Géographique et forestière© Réalisation: Citadia Conseil©